

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	ACIDE CHLORHYDRIQUE , 20 Be
Autres moyens d'identification	
Synonymes	Acide chlorhydrique , 20-36.5%
Usage recommandé	Applications industrielles
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Numéro de téléphone d'urgence: 1.800.424.9300 (CHEMTREC) Numéro de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 3
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3

Dangers environnementaux Non classé.

Risques défini pour SIMDUT 2015 Non classé

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.
Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide chlorhydrique		7647-01-0	15-40*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Nocif si avalé. Cause des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac. L'inhalation de vapeur peut causer l'irritation ou des brûlures chimiques des voies respiratoires. Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Des soins médicaux immédiats sont requis. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Non inflammable mais réagit avec la plupart des métaux pour former un gaz d'hydrogène inflammable. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

Lutte contre l'incendie / instructions	Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Corrosive - May burst. Dégagement de aérosol dangereux. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion	Des fumées ou des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques peuvent se dégager durant un incendie. Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Gaz d'hydrogène. Chlore gazeux.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer immédiatement le personnel vers des zones de sécurité. Tenir à l'écart des zones basses. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Déversements importants : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	DANGER -- CORROSIF Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas employer dans les espaces mal aérés ou confinés sans protection respiratoire appropriée. Éviter une exposition prolongée. Porter le matériel de protection personnel approprié en manipulant ce produit. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Empêcher l'acide d'entrer en contact avec les alcalis ou les métaux forts. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	3 mg/m3
		2 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	7.5 mg/m3 5 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	7 mg/m3 5 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	7 mg/m3 5 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Voir ci-dessus

Contrôles d'ingénierie appropriés

Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. Porter un appareil respiratoire complet, au besoin.

Protection de la peau**Protection des mains**

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Pas disponible.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques**Aspect**

Transparent

État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Sans couleur à jaune pâle
Odeur	Odeur forte et âcre
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	For HCL solutions: 0.1(1.0 N), 1.1 (0.1 N), 2.02 (0.01 N)
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	108.6 °C (227.48 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Sans objet
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	13.3 kPa (100 mm Hg) at 20°C (36%)
Densité de vapeur	1.268 @ 20°C
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Soluble
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	2 centipoise (Dynamic)
Autres informations	
Formule moléculaire	H-Cl
Pourc. de mat. volatiles	100

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Corrosif aux métaux. Réagit avec des métaux doux comme aluminium et zinc et dégage du gaz hydrogène inflammable. Réagit vigoureusement avec des matières alcalines. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Avoir direct sunlight. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
Matériaux incompatibles	Amines. Bases. Substances caustiques. Oxydants. Agents réducteurs. Métaux mous.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du tube digestif.

Inhalation	Toxique par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques.
Peau	Provoque de graves brûlures de la peau.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Nocif si avalé. Cause des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques. L'ingestion provoque des brûlures au tube digestif et aux voies respiratoires supérieures.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	souris	1449 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	40989 ppm, 5 minutes, ECHA 4701 ppm, 5 minutes, ECHA 2810 ppm, 1 heures, EIGA 1405 ppm, 4 heures, EIGA 45.6 mg/L, 5 minutes, ECHA 8.3 mg/L, 5 minutes, ECHA
	souris	13745 ppm, 5 minutes, ECHA 2644 ppm, 5 minutes, ECHA 1108 ppm, 1 heures 16.5 mg/L, 5 minutes, ECHA 3.2 mg/L, 5 minutes, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Lapin	900 mg/kg, Sax's Dangerous Properties of Industrial Materials

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Voir ci-dessous.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Tératogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	282 mg/L, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1789
Appellation réglementaire adéquate	Acide chlorhydrique

Classe de danger 8
Groupe d'emballage II
Dispositions particulières 386, A3, A6, B3, B15, B133, IB2, N41, T8, TP2

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1789
Appellation réglementaire adéquate ACIDE CHLORHYDRIQUE
Classe de danger 8
Groupe d'emballage II

DOT



TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Classe B

SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Inscrit.

US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

5000 livres

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Oui

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Acide chlorhydrique	7647-01-0	15-40*

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)
Substance dangereuse

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

Inventaires

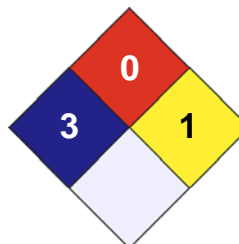
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	1
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

19-Avril-2018

Version n°

02

Date en vigueur

27-Avril-2016

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.